

1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale

Au niveau de la Nation, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le **revenu disponible brut** (RDB) des ménages. Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété (le revenu primaire des ménages), duquel sont soustraits les prélèvements (impôts et cotisations) et auquel s'ajoutent les prestations sociales.

En 2019, les revenus primaires progressent de 1,0 %, à un rythme nettement moins soutenu qu'en 2018 (+ 3,0 %) et 2017 (+ 2,7 %) ► **figure 1**. La rémunération totale des salariés (qui inclut, en plus des salaires nets, les cotisations versées par les employeurs et les salariés) augmente de 0,9 % en 2019, un rythme plus modéré qu'en 2018 (+ 2,7 %) et 2017 (+ 3,1 %). Si les salaires et traitements bruts sont restés dynamiques (+ 2,9 % en 2019, après + 2,8 % en 2018 et + 3,3 % en 2017), les cotisations versées par les employeurs ont fortement diminué (- 4,6 %) à la suite de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de cotisations sociales. Les cotisations salariales n'ont pas augmenté malgré la hausse des salaires et traitements bruts en raison de la suppression des cotisations salariales au régime de l'assurance chômage intervenue en octobre 2018. Les revenus de la propriété continuent d'augmenter (+ 3,9 %, après + 12,8 % en 2018), en raison de la progression des dividendes versés.

Les prestations sociales reçues par les ménages progressent fortement en 2019 (+ 3,1 %), en raison notamment de la revalorisation et de l'élargissement de la prime d'activité. Après avoir particulièrement augmenté en 2018 (+ 9,6 %) du fait de la bascule des cotisations salariales

vers la CSG, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine ralentissent (+ 0,3 % en 2019). En définitive, le revenu disponible brut des ménages s'accroît de 3,1 % en 2019, à un rythme proche de celui des années précédentes (+ 3,0 % en 2018 et + 2,6 % en 2017).

Le pouvoir d'achat du RDB obtenu en tenant compte de l'augmentation des prix à la consommation accélère (+ 2,1 %) après deux années de croissance plus modérée (+ 1,3 % en 2018 et + 1,7 % en 2017) ► **figure 2**. Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne : rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC), pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages, le pouvoir d'achat par unité de consommation progresse de 1,5 % en 2019, après + 0,7 % et + 1,1 %. Cette progression peut toutefois différer de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie. Le **pouvoir d'achat arbitral** par UC est calculé en déduisant du revenu certaines dépenses de consommation dites « **pré-engagées** », difficilement renégociables à court terme par les ménages (logement, assurances, services financiers, télécommunications, etc.) : celui-ci augmente de 1,7 % en 2019, davantage que le pouvoir d'achat du RDB par UC, car les dépenses pré-engagées ont progressé moins vite que les revenus.

Depuis 1960, le pouvoir d'achat du RDB a été multiplié par 4,8 ► **figure 3**. Une partie de cette hausse est liée à l'augmentation de la population et à l'évolution de la composition des ménages. Rapporté au nombre d'UC, le pouvoir d'achat du RDB a été multiplié par 2,9 par rapport à 1960. L'augmentation du pouvoir d'achat du revenu arbitral par UC a été un peu moins rapide : celui-ci a été multiplié par 2,7 depuis 1960.

Depuis 2010, le pouvoir d'achat du RDB a augmenté de 7,5 %. Rapporté au nombre d'UC, le pouvoir d'achat du RDB a augmenté plus modérément : il est, en 2019, 1,6 % au-dessus de son niveau de 2010. Enfin le pouvoir d'achat du revenu arbitral par UC a quasiment stagné depuis 2010 (+ 0,5 %). ●

► Définitions

Le **revenu disponible brut** (RDB, comptabilité nationale) est le revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages. Voir *Sources et méthodes*.

Le **revenu arbitral** (comptabilité nationale) est le revenu disponible brut après déduction des dépenses de consommation dites « **pré-engagées** » telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances et services financiers. Le pouvoir d'achat du revenu arbitral est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non « pré-engagées ».

Unités de consommation (UC) : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« Les comptes de la Nation en 2019 », *Insee Première* n° 1802, mai 2020.

► 1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolution annuelle en euros courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)	
	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2018	2019
Rémunération des salariés	3,1	2,7	0,9	1 252,8	1 264,3
Salaires et traitements bruts	3,3	2,8	2,9	919,8	946,6
Salaires et traitements nets	3,3	4,8	3,3	802,8	829,7
Cotisations des salariés	3,8	-9,3	0,0	116,9	117,0
Cotisations des employeurs	2,6	2,4	-4,6	333,1	317,7
Excédent brut d'exploitation ¹	2,2	2,1	0,0	187,7	187,7
Revenu mixte ²	1,8	1,0	0,8	123,5	124,4
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés ³	-1,6	12,8	3,9	86,2	89,5
Solde des revenus primaires (a)	2,7	3,0	1,0	1 650,2	1 665,9
Prestations sociales reçues en espèces (b)	1,6	2,0	3,1	504,5	520,3
Cotisations sociales (c)	2,7	-1,1	-2,8	478,6	465,2
Cotisations des employeurs	2,6	2,4	-4,6	333,1	317,7
Cotisations des salariés	3,8	-9,3	0,0	116,9	117,0
Cotisations des non-salariés	-0,1	-4,4	6,5	28,7	30,5
Impôts sur le revenu et le patrimoine ⁴ (d)	2,5	9,6	0,3	248,4	249,2
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés) ⁵ (e)	-293,4	6,1	-2,6	2,0	2,0
Revenu disponible brut (a+b-c-d+e)	2,6	3,0	3,1	1 429,7	1 473,7

1 Excédent net de taxe foncière principalement tiré de la location de logements, y compris les loyers imputés aux propriétaires occupant leur propre logement. **2** Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels. **3** Intérêts, dividendes, revenus des placements en assurance-vie. **4** Principalement impôt sur le revenu (IR), contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), taxe d'habitation, impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et impôt sur la fortune immobilière (IFI). **5** Notamment primes et indemnités d'assurance. S'agissant de montants très faibles (proches de zéro), les évolutions peuvent être importantes.

Lecture : l'évolution de la rémunération des salariés est de 0,9 % entre 2018 et 2019.

Champ : France.

Source : Insee, Comptes nationaux, base 2014.

► 2. Du revenu disponible des ménages au pouvoir d'achat

	Évolution annuelle en euros courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)	
	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2018	2019
Prix des dépenses de consommation finale des ménages	0,8	1,7	0,9	///	///
Revenu disponible brut	2,6	3,0	3,1	1 429,7	1 473,7
Pouvoir d'achat	1,7	1,3	2,1	///	///
Pouvoir d'achat par unité de consommation	1,1	0,7	1,5	///	///
Revenu arbitrage	2,9	3,2	3,5	1 014,3	1 049,6
Pouvoir d'achat arbitrage	1,9	1,2	2,4	///	///
Pouvoir d'achat arbitrage par unité de consommation	1,3	0,6	1,7	///	///

/// : grandeurs non monétaires.

Lecture : le revenu disponible brut des ménages augmente de 3,1 % entre 2018 et 2019.

Champ : France.

Source : Insee, Comptes nationaux, base 2014.

► 3. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) et du revenu arbitrage

